

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze le treize du mois de Janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BUFFET Michel, FOUCHER Evelyne, FUSIL Daniel, TOUCHAIN Yves, BEY Raymond, CIZEAU Manuela, CLAUZEL Johanna, COCHON Patrick, FRANCHET Jean-Louis, GAUTHIER Sandra, LE BRETON Carole, MANCEAU Michelle, RABIER Marine, TOUTAIN Thierry, VANNEAU André

Secrétaire de séance : Mme Sandra GAUTHIER

A la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal, accepte à l'unanimité l'inscription de délibérations non inscrites à l'ordre du jour, retenu comme suit :

1. Maîtrise d'œuvre travaux de construction du groupe scolaire M. Pagnol
2. ONF : programme de travaux 2015
3. ONF : suivi de l'aménagement de la forêt communale – proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiettes 2015
4. Détermination du taux de promotion d'avancement de grade
5. Aménagement d'un accès pour personnes à mobilité réduite : traitement des espaces verts
6. Remboursement d'achat de fournitures pour l'atelier scrapbooking
7. Autorisation d'ouverture de crédits avant le vote du budget primitif
8. Demande d'installation d'un commerce ambulancier « camion pizza »
9. Location du bâtiment 2 rue de Thoury
10. Déclassement du bâtiment 2 rue de Thoury

1 - Maîtrise d'œuvre travaux de construction Groupe scolaire M . Pagnol

Monsieur le Maire a rappelé aux membres présents que la société AB Architecture et Patrimoine, (gérant M. BONNASSIEUX architecte) en charge de la maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire M. PAGNOL a été mise en liquidation judiciaire alors que les situations de travaux des tranches 2 et 3 n'étaient pas soldées :

- Levées des réserves pour la tranche 2
- Réception des travaux pour la tranche 3

Face à cette situation, il est nécessaire de désigner un nouveau maître d'œuvre qui terminera la mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- A **décidé** de confier la fin de la mission de maîtrise d'œuvre à la Société d'Architecture BOITTE (Agence de Romorantin)
- et **donné** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer les pièces afférentes à ce dossier.

2. ONF – Programme de travaux 2015

Sur exposé de Monsieur le Maire Adjoint en charge des travaux, le conseil a émis un avis favorable au projet d'aménagement proposé :

- Des travaux sylvicoles en investissement : cloisonnement d'exploitation, dépressage avec nettoyage de jeune peuplement, dégagement mécanique des régénérations naturelles
- Des travaux sylvicoles en entretien : création de périmètre, entretien du parcellaire.

Et a donné mandat à l'ONF pour demander, en son nom, l'application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.11 du Code Forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000.

3. Suivi de l'aménagement de la forêt communale de DHUIZON – proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiettes 2015

Monsieur le Maire adjoint a rappelé que l'aménagement en vigueur de la Forêt communale prévoit la réalisation de coupes sur certaines parcelles dont le récapitulatif figure ci-après

Nature de la coupe	Parcelle	Type de coupe	Surface à passer	Modification nécessaires	Type de vente	Mode de vente
Régénération	4	rase	2.4 ha	non	Sur pied	Appel d'offre
régénération	11B	ensemencement	0.39 ha	non	Sur pied	cessionnaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- A accepté l'état d'assiette des coupes réglées proposées par l'ONF pour l'exercice 2014 selon le tableau récapitulatif
- A fixé le tarif du stère à destination des cessionnaires à : 6 €

4. Détermination du taux de promotion d'avancement de grade

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le conseil municipal, à l'unanimité a fixé le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO PROMUS/PROMOUVABLES (%)
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	100
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100

5. Aménagement d'un accès pour personnes à mobilité réduite : traitement des espaces verts

Monsieur le Maire a rappelé le projet d'aménagement des espaces verts pour permettre l'accès à la mairie des personnes à mobilité réduite et a demandé qu'une décision soit prise afin de débiter les travaux au printemps.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- A donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier et notamment le choix du maître d'œuvre chargé de l'opération.

6. Remboursement acquisition fournitures pour l'atelier scrapbooking

Le Conseil Municipal, a donné son accord pour rembourser la somme de 182 € à Madame Patricia CHASSET qui a acheté des fournitures pour animer l'atelier scrapbooking dans le cadre des activités périscolaires.

7. Autorisation au maire de payer les dépenses d'investissement 2015 avant le vote du budget primitif :

Monsieur le maire a rappelé au conseil qu'il doit être autorisé à payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget conformément à l'article L1612-1 modifié du Code des Collectivités Territoriales :

[...jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette....]

Il a précisé que des factures relatives à la révision du PLU sont en instance de règlement et a proposé aux membres présents d'inscrire la somme de 5 000 € au chapitre 20 art 202

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- A donné son accord pour l'inscription d'une somme 5 000 € au chapitre 20 art 202 pour permettre le règlement des factures avant le vote du budget primitif 2015.

8. Demande d'installation d'un commerce ambulancier « camion pizza »

Monsieur le Maire a donné lecture du courrier de Monsieur BEUREL sollicitant l'autorisation d'installer son véhicule camion-pizza le lundi soir (de 17H à 21H30) à compter de mars 2015.

Le conseil municipal, considérant que la vente du commerce ambulancier se ferait lors de la fermeture du commerce sédentaire « Mia Casa », a donné son accord pour l'installation d'un camion-pizza le lundi soir de 17H à 21H30.

9. Destination du bâtiment 2 rue de Thoury

Mesdames CIZEAU et CLAUZEL, intéressées par la question ont quitté la séance.

Monsieur le Maire a rappelé aux membres présents que le conseil municipal a été saisi d'une demande de location du bâtiment sis 2 rue de Thoury en vue d'y installer une micro-crèche.

Après consultation de notaires, il s'avère que trois types de baux seraient envisageables avec chacun, des durées et contraintes différentes pour le bailleur et le preneur :

- Bail professionnel : durée de 6 ans
- Bail commercial : durée 9 ans
- Bail emphytéotique : durée entre 18 et 99 ans

Il a précisé que la loi Pinel de Juin 2014 dont tous les décrets d'applications ne sont pas parus, vient modifier les règles relatives au bail commercial et notamment des obligations pour le bailleur de mise aux normes du bâtiment.

D'autre part, ce bâtiment actuellement classé dans le domaine public (inaliénable et imprescriptible), la collectivité devrait, pour louer le bien, le **déclasser** préalablement, afin de l'incorporer dans son domaine privé.

Ces précisions apportées, il a demandé au conseil municipal de se prononcer sur les questions suivantes :

- Location du bien ?
- Destination : location à usage d'habitation / usage activité professionnelle

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le Conseil municipal, a décidé à la majorité (13 votants)

- De louer le bâtiment sis 2 rue de Thoury (Pour : 12 Nul : 1)
- Pour l'exercice d'une activité professionnelle (Pour : 11)
- A précisé que cette décision est un accord de principe en l'attente des précisions législatives et de l'avancée du projet de création d'une micro crèche.
- A donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour donner suite à ce dossier.

10. Déclassement du bâtiment 2 rue de Thoury

Considérant la décision précédente (location du bien sis 2 rue de Thoury pour l'exercice d'une activité professionnelle) et conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, le conseil municipal a décidé (à la majorité : votants 13 – Pour : 12 – Nul : 1)

- de déclasser l'immeuble sis 2 rue de Thoury et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune

Informations diverses :

Temps activités périscolaires :

Madame Evelyne FOUCHER a précisé qu'une nouvelle organisation a été mise en place à compter de janvier à la suite de la création de l'atelier « astronomie ». Dorénavant, les enfants sont répartis sur 5 groupes au lieu de 4 ; l'effectif de chaque groupe CP/CE est réduit permettant à chaque enfant « un travail » individuel et non plus en binôme.

Prêt gratuit de la salle des fêtes :

Le conseil donne son accord pour la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes au profit des Elèves du Collège Neung le 4 juillet 2015 ; la sécurité sera assurée par des adultes

Séance levée à 20H40

Validé par S. GAUTHIER, secrétaire de séance

BUFFET Michel	
FOUCHER Evelyne	
FUSIL Daniel	
TOUCHAIN Yves	
BEY Raymond	
CIZEAU Manuela	Exceptées les décisions 9 et 10
CLAUZEL Johanna	Exceptées les décisions 9 et 10
COCHON Patrick	
FRANCHET Jean-Louis	
GAUTHIER Sandra	
LE BRETON Carole	
MANCEAU Michelle	
RABIER Marine	
TOUTAIN Thierry	
VANNEAU André	